

le temps comme un homme digne de l'amitié d'un PREMIER MINISTRE, D'UN CHEF DE PARTI et d'un PROCUREUR-GENERAL !

Quant à M. Bergeron, M. Mousseau est tellement indigné contre lui que le 12 juillet 1883 il conseille à M. Charlebois, alors que toute la transaction lui était connue, de payer à Bergeron une somme de \$300 00 à raison de services dans cette affaire, LAQUELLE SOMME M. Charlebois. **DECLARE POSITIVEMENT AVOIR ETE DONNEE EN DEDUCTION DES \$1,000.**

En présence de faits comme ceux-là, la défense de M. Mousseau ne saurait tenir, devant un public intelligent. Il y a des criminels qui ont été pendus avec une preuve de présomption bien moins forte.

DEFENSE DE M. BERGERON

M. Bergeron prétend que les \$1,000 n'ont été reçus de M. Charlebois, ainsi que les \$400 qui lui ont été données par M. de Beaufort, étaient pour payer des services professionnels, mais il ne nie pas avoir connu l'existence du marché du 7 décembre 1882. Or, quels services a-t-il rendus ? Il s'est tenu à Québec, a fait dîner les ministres, a jeté un coup-d'œil superficiel sur le contrat. Et il n'est pas sûr si c'est après qu'il eut été signé. Surtout il voyait M. Mousseau le 29 décembre 1882 et l'écrivait à M. de Beaufort dans les termes éloquentes que voici : **"JE VIENS DE VOIR M. MOUSSEAU ; TOUT VA S'ARRANGER TEL QUE LE DESIRE Charlebois..."** — Il l'avait donc vu, M. Mousseau ; il lui avait donc parlé du contrat ; et il avait donc l'assurance que tout était correct !

Et M. De Beaufort qui jure avoir dit à M. Bergeron que tout ce qu'il voulait, c'était un tiers des \$10,000 ; et que lui, Bergeron, pouvait s'arranger avec le reste !

D'ailleurs il n'y a pas un homme sé-

rieux qui n'est pas disposé à éclater de rire, quand il entend M. Bergeron prétendre être en état de rendre, en dehors de ses relations politiques, à un contracteur public, des services valant \$1,400.00. C'est une bonne plaisanterie, dont se moquent les amis intimes de M. Bergeron, et qui caractérise mieux que tout ce qui pourrait être dit, la mauvaise foi de ce jeune homme connu de tout le monde pour un aventurier politique.

S'il n'avait droit qu'à des honoraires et si Charlebois n'était qu'un client ordinaire, pourquoi le „Boy” de Beaubarnois écrit-il cette lettre à son **CHER JEAN** :

“ Ottawa, 9 avril 1883.

“ Mon cher Jean,

“ J'attends encore des nouvelles de votre voyage de Québec, j'e voudrais que vous me disiez si vous avez entendu parler de Charlebois, **ET S'IL VEUT FAIRE SON DEVOIR, OU NON.** Veuillez écrire cela et me croire votre dévoué

“ (signé)

“ J. G. H. BERGERON. ”

Il est de toute certitude que ce jeune homme était un des entremetteurs et qu'il avait, comme l'a déclaré De Beaufort, son tiers dans la spéculation.

DEFENSE DE CHARLEBOIS

M. Charlebois ne peut prétendre qu'il ignore cette honteuse transaction. Le marché du 7 décembre signé par lui, ses lettres, ses télégrammes, le témoignage de De Beaufort, les paiements qu'il a faits, en acompte des \$10,000 ; tout cela constitue une preuve directe et positive, qu'il aurait été stupide de chercher à repousser. Il se contente d'invoquer le défaut de considération pour ses billets. Qu'est-ce que nous avons à faire avec cette défense ? Que M. Charlebois ait eu considération ou non, il a promis et donné \$10,000 pour avoir un contrat